Prévention des RPS et QVCT



CELLULE D'ÉCOUTE

OBJECTIFS

- → Evaluer les ressources des collaborateurs pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent.
- → Soutenir les collaborateurs et les aider à mettre en œuvre les ressources à leur disposition.
- → Si nécessaire, orienter les collaborateurs vers un suivi complémentaire

CONDITIONS

- → Tarif sur demande selon nombre de séances.
- → Nombre de séances à définir
- → Toutes catégories hiérarchiques

POUR QUELS PUBLICS?

→ Tout public

VOS BESOINS / NOTRE APPROCHE

Ce dispositif peut être bénéfique et nécessaire pour vos collaborateurs qui pourraient rencontrer des situations stressantes :

- → Contact avec un public difficile.
- → Agression, violences verbales et/ou physiques,
- → Difficulté communicationnelle.
- → Changement d'organisation,
- → Crise sanitaire,
- → Sentiment d'isolement ou syndrome de la cabane....

Il s'agirait de mettre à disposition de vos collaborateurs un espace d'écoute et de soutien psychologique individuel et confidentiel à travers un échange téléphonique auprès d'un professionnel psychologue du travail et externe à votre entreprise.

METHODOLOGIE

ACCOMPAGNEMENT TELEPHONIQUE

D'un point de vue du salarié :

- 1) Prise de rendez-vous avec l'assistante et engagement d'une proposition dans les 48h.
- 2) Entretien téléphonique avec un consultant psychologue du travail tout en préservant la confidentialité.

A l'issue de l'échange, possibilité de fixer un autre rendez-vous.

D'un point de vue de l'entreprise :

Point régulier pour transmettre des données quantitatives (nombre de ler contact puis nombre d'appel / personne tout en préservant l'anonymat) et données qualitative (sujets récurrents de difficultés rencontrées).

